



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 12 novembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31
Date de la convocation 2 novembre 2015		
Date d'affichage 2 novembre 2015		
Objet de la délibération <i>Pôle Administration ressources – Direction des ressources humaines - Suppression de postes</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 31</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille quinze, le douze novembre deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine

**Procurations :**

RE Daniel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre

**Absents :**

CHAUUCHE Dalel,  
MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Conformément à la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de services, de modifier le tableau des emplois.

Lors de sa séance du 02/11/2015, le comité technique a émis un avis favorable pour la suppression de postes devenus vacants à la suite de mutations, avancements de grade, réussites aux concours, promotions internes, démissions et départs en retraite.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant, à compter du 15.12.2015, les postes à temps complet ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS TERRITORIAUX	DESIGNATION	POSTES A SUPPRIMER
Administrative	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ère classe	1
	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1
		Adjoint administratif de 1ère classe	4
		Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	3

Technique	Techniciens	Technicien	1
	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2
	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
		Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	3
Sociale	Educateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	2
	Agents spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1
Médico-sociale	Auxiliaires de puériculture (secteur médico-social)	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Police municipale	Agents de police municipale	Brigadier de police municipale	1
		Gardien de police municipale	1
Culturelle	Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Animation	Animateurs	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
		Animateur	1
	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	1
		Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Sportive	Educateurs des activités physiques et sportives	Educateur des A.P.S.	1
<b>Nombre total de postes concernés</b>			<b>31</b>

\*\*\*\*\*

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;

VU l'avis favorable du Comité Technique du 2/12/2015 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **PROCEDE** à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant les postes ci-dessus énumérés.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

7 NOV. 2015

8 NOV. 2015